



MAIRIE DE PERREUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 4 juillet 2024

NOMBRE DE MEMBRES	
CONSEILLERS EN EXERCICE	19
PRESENTS	15
VOTANTS	18
DATE DE CONVOCATION	
27 juin 2024	
DATE D’AFFICHAGE	
12 JUIL. 2024	
Codification : 3.3	
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous- préfecture de Roanne le 11 JUIL. 2024 et publication du 11 JUIL. 2024 Le Maire, Jean-Yves BOIRE	



L'an deux mille vingt-quatre, le **quatre juillet**, le Conseil Municipal, dûment **convoqué le vingt-sept juin deux mille vingt-quatre** s'est réuni en séance ordinaire, en mairie, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

Etaient présents : Jean-Yves BOIRE, Fabienne STALARS, Patrick DUCROS, Christine VALADE, Christian LAREURE, Bernard PLACE, Jacky BRAT, Chantal SAVARINO, André ALEX, Didier DUPIN, Marcel DUMAS, Sylvie RENARD, Patricia PERRET, Katy VAZQUEZ DUDEK et Roseline TRAMBOUZE

Absents avec pouvoir :

Sylvain GIRARDIN donne pouvoir à Patrick DUCROS
Patrick PORNET donne pouvoir à Bernard PLACE
Isabelle ROUVIDAN donne pouvoir à Katy VAZQUEZ DUDEK

Absente sans pouvoir :

Lucie ROCH

Secrétaire élu pour la durée de la séance : Didier DUPIN

OBJET : 2024-039 : Contrat de mise à disposition à titre gracieux d'un cabinet de consultation n°3 à Madame le Docteur Marie Ferrand, médecin généraliste.

Monsieur le Maire rappelle que la commune a aménagé un espace médical composé de cinq salles de consultation, avec un accueil, salles d'attentes et une salle de réunion. Cet aménagement est livré depuis fin mars 2024. Il accueille plusieurs professionnels de santé depuis avril 2024.

A cet effet, Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal est appelé à approuver le contrat de mise à disposition à titre gracieux du cabinet de consultation n°3 par la commune au Docteur Marie Ferrand. Ledit contrat prendra effet à compter du 1^{er} août 2024 pour une durée de trois mois, soit jusqu'au 31 octobre 2024, et sera renouvelable par tacite reconduction pour une durée équivalente.

Ce contrat porte sur un cabinet de consultation n°3 d'une surface de 20.05 m² et des parties communes (salles d'attente, couloir, toilettes pour les patients et salle de pause/réunion avec toilettes) d'une superficie de 93.39 m² soit une superficie totale de 113,44 m², sis 376, Route de Roanne.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20240704-2024-039-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2024
Publication : 11/07/2024

Monsieur le Maire demande de bien vouloir se prononcer et d'approuver les conditions du contrat ci-annexé.

Après en avoir délibéré et ouï cet exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Décide** de conclure un contrat de mise à disposition du cabinet de consultation n°3 à titre gracieux entre la commune de Perreux et Madame le Docteur Marie Ferrand,
- **De dire** que ledit contrat prendra effet à compter du 1^{er} août 2024 et est conclu pour une durée de 3 mois, soit jusqu'au 31 octobre 2024, et sera renouvelable par tacite reconduction pour une durée équivalente,
- **D'autoriser** le Maire ou son représentant à signer le contrat de mise à disposition ci-annexé ainsi que tous documents et actes nécessaires à son exécution.

Ainsi fait et délibéré,
Ont signé au registre Monsieur le Maire et Le Secrétaire de séance,
Copie certifiée conforme,



Le Maire,
Jean-Yves BOIRE

A PERREUX, le 8 juillet 2024

Le secrétaire de séance
Didier DUPIN